

Festival du Film Francophone d'ALBI - « Les Œillades » # 30

Compétition de Courts Métrages 2026

RÈGLEMENT

1. DATE ET LIEU

L'association **CINÉ FORUM D'ALBI** organise en partenariat avec **MEDIA-TARN** une compétition de courts métrages pendant la **30^{ème} édition du Festival « Les Œillades »** qui se déroulera **du 17 au 22 novembre 2026**, à **ALBI (Tarn)**.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition de courts métrages est ouverte aux films de fiction (prise de vues réelles ou animation), documentaires, de production ou coproduction francophone, **n'excédant pas la durée de 15 minutes, les deux génériques compris.**

- Les films dépassant cette durée ne sont pas visionnés.

- Les films à caractère publicitaire et les clips musicaux ne sont pas acceptés.

- Un seul film par réalisateur est accepté. Si le festival reçoit plusieurs films d'un même réalisateur, aucun ne sera visionné.

- Les écoles ou les sociétés de production peuvent inscrire **AU MAXIMUM** cinq films.

3. PROCÉDURES D'INSCRIPTION

1- télécharger la fiche d'inscription sur le site du festival (<http://www.cine-oeillades.fr>)

2- la renseigner et l'adresser par mail à : oeillades.cineforum@gmail.com

La période d'inscription débute **le 06/04/2026** et s'achève le **10/07/2026**.

L'inscription sera valide à réception de la fiche d'inscription et du lien de visionnage du film.

Un e-mail confirmant l'inscription vous sera adressé dès réception des documents.

4. SÉLECTION

Une pré sélection est faite par l'équipe de programmation du festival et Média Tarn.

La sélection définitive est assurée par des classes de collégiens.

Pour tout film sélectionné, le réalisateur et/ou la structure de production seront informés par e-mail à partir du **19/10/2026**.

5. COMMUNICATION

En cas de sélection, le festival sollicitera la production pour obtenir une photo du film HD - 300dpi et un synopsis du film.

Sans réponse de notre part au 19/10/2026, vous pourrez considérer que votre film n'est pas retenu.

6. ENVOI DES FILMS

Pour la projection, le réalisateur ou la production se charge de l'envoi du film sous forme de DCP, au siège social de l'association **pour le 02/11/2026, au plus tard.**

7. PRIX

Tous les films sélectionnés seront projetés au festival le jeudi 19/11/2026 à 9h15 (date à confirmer).

Un prix du public est attribué au film ayant recueilli le maximum de voix du public, avec une dotation de 1500 euros.

Un prix Jeune Public est attribué par un public de collégiens et de lycéens, avec une dotation de 1500 euros.

8. PRÉSENCE DES RÉALISATEURS

Le-a réalisateur-trice ou une personne de l'équipe de chaque film sélectionné sera invité-e à venir le présenter lors de la projection, **jeudi 19 novembre 2026 à 9h15 (date à confirmer)**, suivie d'un débat avec le public.

Le déplacement et l'hébergement sont pris en charge par l'organisation pour une seule personne.

Les prix seront remis à l'issue de la projection au-à la réalisateur-trice, ou à son représentant ou à un membre de l'équipe du film, **leur présence étant vivement souhaitée.**